

Loi

Générale

colonial

Loi n° 13-416-1931 Loi ratifiant le décret du 5 juin 1930 complétant le décret organique du 23 juin 1921 sur le fonctionnement du service des douanes à la Côte française des Somalis.

n° 13-416-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juin 1931

Numéro JO
n° 416 du 31/07/1931

Date du numéro
31 juillet 1931

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENUEUR SUIT :

VISAS

Le Président de la République française, Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique, — Est ratifié le décret du 7 juin 1930, complétant le décret organique du 28 juin 1921, sur le fonctionnement du service des douanes à la Côte française des Somalis. La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Gaston DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Paul Reynaud.**